

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Harcèlement-intimidation entre élèves

(Se référer à la capsule : « clarifications théoriques ») 

Les phénomènes de « harcèlement-intimidation entre élèves se caractérisent par les éléments suivants : répétition de violences, phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe qui ne constitue pas un bloc monolithique ». (Dayer, 2020)

Par exemple :

Mises à l'écart, regards, soupirs, moqueries, injures, bousculades, coups, etc.

Répétition

Effet de groupe

Asymétrie

Ces phénomènes ne doivent pas être confondus avec des conflits, dans lesquels il y a un relatif équilibre et qui sont ponctuels.

Il est nécessaire de les distinguer également du harcèlement sexuel car la prise en charge est différente (se référer à ce propos au guide d'accompagnement en cas de situation de harcèlement sexuel dans le cadre de la scolarité obligatoire).

En cas de doute pour des situations qui relèveraient du cadre pénal, il est nécessaire de se renseigner auprès de la police.

QUE DIRE AUX ÉLÈVES ?

Il y a un groupe qui s'appelle **Nom du groupe** avec des professionnel·le·s formé·e·s qui se préoccupent du bien-être des élèves. Au cours de l'année, une personne du groupe peut venir vous chercher 5 minutes pour discuter car elle a besoin de votre aide.

RAPPELER LES RESSOURCES INTERNES ET EXTERNES (CF. AFFICHE ELEVES)

QUE DIRE AUX PARENTS ? (CF. CIRCULAIRE PARENTS)

Pour faire face aux phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves, un groupe de professionnel·le·s de l'école, **Nom du groupe**, s'est formé à la Méthode de la préoccupation partagée (MPP).

- Il s'agit d'une méthode non-blâmante pour éviter les risques de représailles et de stigmatisation.
- On s'entretient avec tout·e élève qui peut aider à ce que la situation s'améliore.
- A l'occasion, une personne du groupe peut venir chercher votre enfant 5 minutes pour discuter car on a besoin de son aide.
- Les entretiens ne sont pas annoncés à l'avance, ni aux élèves, ni aux parents.
- L'élève qui est la cible d'intimidation est accompagné·e par une personne ressource de l'école. Ses parents sont informé·e·s de la prise en charge de la situation.

RAPPELER LES RESSOURCES INTERNES ET EXTERNES (CF. AFFICHE ELEVES)

Pour toute question supplémentaire, s'adresser à : **à compléter** (cf. Circulaire parents)